

Interview de Norbert Schwaiger: le secrétariat général du Conseil en tant que conseiller de la présidence (Bruxelles, 22 novembre 2006)

Source: Interview de Norbert Schwaiger / NORBERT SCHWAIGER, Raquel Valls.- Bruxelles: CVCE [Prod.], 22.11.2006. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:04:11, Couleur, Son original).

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_de_norbert_schwaiger_le_secretariat_general_du_conseil_en_tant_que_conseiller_de_la_presidence_bruelles_22_novembre_2006-fr-ff858ddb-1865-4d2a-82f2-7c5ed4a1a394.html



Date de dernière mise à jour: 04/07/2016

Interview de Norbert Schwaiger: le secrétariat du Conseil en tant que conseiller de la présidence (Bruxelles, 22 novembre 2006)

[Raquel Valls] Lors des négociations à différents niveaux – niveau groupes de travail, comités, Conseil – dans quelle mesure les représentants des États membres et la Présidence font appel à l’expertise des fonctionnaires du secrétariat?

[Norbert Schwaiger] Il est clair que le secrétariat essaie, dans ses rapports, ou dans ses documents de travail, ou quelquefois dans des notes à la Présidence, d’esquisser des chemins à explorer pour des compromis, ou carrément des suggestions de compromis, ou au moins des questions qui pointent dans une certaine direction, n’est-ce pas. Ça c’est clair, et le secrétariat ne serait pas un organisme qualifié s’il ne faisait pas ça. Il dépend de chaque présidence, dans quelle mesure il accède à ces offres ou même formule des demandes, n’est-ce pas. Généralement notre expérience était que les grands États membres qui ont une infrastructure complète, chez eux, aiment bien ne dépendre, dans une certaine mesure, que d’eux-mêmes. Tout en prenant les conseils du secrétariat, mais ils ont déjà fait quelquefois leur philosophie, comment aborder un problème. Ce qui est très bien, mais je crois [que] le rôle du secrétariat, à cause encore du nombre agrandi et aussi du fait qu’il y a une certaine inexpérience chez les nouveaux États membres, a un rôle important à jouer dans cette direction aussi de substance.

Nous avons constaté aussi que les petits États membres étaient généralement – même s’ils étaient des anciens – plus ouverts à recevoir les conseils du secrétariat général, ou de s’appuyer [sur] ce secrétariat général, parce qu’ils n’ont pas toujours les capacités de travail nécessaires pour ces travaux qui sont souvent très techniques, n’est-ce pas. Alors ça c’est la généralité.

Maintenant, l’argument est certainement renforcé – comme je viens de le dire – du fait que les nouveaux États membres, et le prochain sera début 2008, la Slovénie qui va prendre la présidence. On va voir dans quelle mesure ces nouveaux s’appuieront sur le secrétariat. La probabilité est grande, parce qu’évidemment ils ont encore un peu besoin d’assistance, plus que les anciens. Mais pour l’avenir, ce sera aussi une question générale permanente, parce qu’avec 25 États membres et très prochainement 27, et peut-être encore d’autres à l’avenir, l’expérience qu’une présidence peut acquérir se perdra s’il faut attendre, entre une présidence et la prochaine, douze ou quinze ans, n’est-ce pas. C’est clair.

Donc de là aussi, dans les réflexions sur les réformes futures, est-ce qu’il ne faut pas abolir le système des rotations très courtes de six mois, et peut-être de trouver d’autres formules, plutôt des présidences plus longues, mais où plusieurs États membres en même temps participent – si on les répartit, selon des formules sectorielles ou autres, tout ça l’avenir va nous le dire.

Mais en tout cas, il y a déjà une réflexion qui a eu lieu, dans le cadre de la convention, même avant, il y a eu à l’intérieur du secrétariat des réflexions. Tout cela est certainement..., si on fait une description de l’état actuel, ce ne sera pas la situation définitive compte tenu des élargissements – ou de l’élargissement.